

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DES ITINÉRAIRES CYCLABLES MAGNÉ/BESSINES/NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DES ITINÉRAIRES CYCLABLES MAGNÉ/BESSINES/NIORT

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le marché n°2023033 conclu avec le groupement « ATEs, LEXCAP, et SIT&A Conseil » dont le mandataire est SIT&A Conseil (79000 NIORT) relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des itinéraires cyclables Magné-Bessines-Niort, pour un montant de 155 625 € HT ;

Vu les délibérations C-70-09-2024 du 30 septembre 2024 et C-62-12-2024 du 16 décembre 2024 autorisant respectivement la signature des avenants 1 et 2 au marché de maîtrise d'œuvre, et portant la rémunération du maître d'œuvre à hauteur de 167 125 € HT (missions de base et missions complémentaires) ;

Vu le Code de la commande publique et plus particulièrement l'article R.2194-2, qui dispose notamment que le marché peut être modifié lorsque des services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les services existants achetés dans le cadre du marché initial,

Vu l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres et que lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis ;

Considérant qu'un changement de titulaire est impossible. En effet, cela générerait des incompatibilités techniques mettant en péril la continuité du service, en raison d'exigences d'interchangeabilité avec le titulaire actuel et que pour des raisons économiques le remplacement du titulaire impliquerait des dépenses supplémentaires significatives liées à la coordination du chantier,

Considérant que des négociations foncières sont en cours avec les propriétaires et le locataire de la parcelle AM 357 située en bordure de l'avenue de la Rochelle, qui reste à l'heure actuelle la seule parcelle pour laquelle aucun accord amiable n'a pu être trouvé pour finaliser la réalisation de l'itinéraire cyclable de la phase 1 Bessines/Niort ;

Considérant que, le locataire a récemment fait part des problématiques particulières que seraient susceptibles d'engendrer la cession d'une partie de la parcelle à la Communauté d'Agglomération du Niortais ; à savoir la difficulté pour réaliser les manœuvres de ses engins de chantier dont la location

constitue le cœur de son activité, et les risques importants de vol à la voiture voler sur son site commercial.

Considérant que de nouvelles solutions techniques particulières d'insertion de l'itinéraire cyclable permettraient de répondre aux contraintes de l'entreprise locataire et d'aboutir ainsi à une éventuelle cession amiable du foncier nécessaire à la réalisation de la continuité cyclable ;

Considérant enfin que la mise au point de ce nouveau plan d'aménagement nécessite une étude complémentaire non prévue dans le marché initial de maîtrise d'œuvre ;

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de modifier le marché initial par un avenant n°3 de la manière suivante :

Montant initial du marché en € HT	Montant des avenants précédents en € HT	Montant de l'avenant 3 en € HT	Montant du marché après avenants en € HT	% d'augmentation
155 625 €	11 500 €	4 800 €	171 925 €	10.47 %

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 13/01/2026 pour passer cet avenant n°3.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des itinéraires cyclables Magné-Bessines-Niort ;
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer l'avenant n° 3 et tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Anne-Sophie GUICHET

Secrétaire de séance

Déléguée du Président